

Recel ou développement?

Renée Wegener

Fin juillet, on aurait pu craindre que le scandale provoqué par une étude sur les fuites d'argent illicite vers le Luxembourg aurait coupé court à tout débat.

Lors du discours de présentation du nouveau programme gouvernemental, le Premier Ministre nia même aux ONG de développement le droit de se mêler de ces questions : « Les ONG doivent soutenir l'élan de notre pays au lieu de le briser et de le critiquer en substance. » A la même occasion, il avait qualifié l'étude de « primaire et primitive ». Suite à l'intervention du milieu bancaire, le Cercle des ONG a même retiré l'étude de son site internet.

Mais, ironiquement, le retrait de l'étude lui a procuré plus de notoriété que sa simple publication : d'autres milieux ont commencé à se poser des questions sur le fonctionnement démocratique de notre pays. Car si l'étude comporte des erreurs, elle pose néanmoins les bonnes questions : un pays dont les recettes fiscales dépendent à 47 pour cent des activités générées par sa place financière n'a-t-il pas l'obligation de regarder de près en quelle mesure il fonde sa richesse sur la pauvreté des autres.

Pour l'ABBIL, la question ne se pose même pas : les fonds étrangers déposés à Luxembourg proviennent en large majorité d'autres pays européens. L'Afrique et l'Amérique latine n'intéresseraient pas nos banquiers. Mais est-ce que cette position n'est pas aussi « caricaturale » que l'estimation contenue dans l'étude de Rainer Falk qui parlait de 2,5 milliards gagnés sur les transferts illicites en provenance des pays du Sud. En effet, on ne parle pas uniquement des départs individuels de quelques potentats, mais de bien mécanismes bien plus complexes où des sociétés écran sont à l'oeuvre.

La semaine passée, l'initiative pour une épargne alternative « etika » a tenté de reposer les « bonnes » questions en organisant le 27 octobre un débat entre les milieux financiers et les ONG. Tout en mettant un peu à l'écart l'étude si farouchement mise en cause. La réaction dans la presse et auprès du public furent presque unanimes : malgré les bonnes intentions de l'organisateur et du modérateur de

la soirée, il s'agissait d'un dialogue de sourds.

Les protagonistes de la place financière - le député CSV et ancien directeur de l'ABBIL Lucien Thiel et son successeur Jean-Jacques Rommes - maintiennent que le succès de la place financière ne repose pas sur la seule évasion fiscale, mais surtout sur la qualité et la solidité des services fournis.

Si à l'époque le Luxembourg a profité de l'évasion fiscale en provenance de ses voisins, c'est que la faute était du côté de gouvernements qui n'ont fait qu'augmenter la ponction fiscale. Mais ces temps sont apparemment révolus : « On a vécu assez bien de la bêtise des autres », constatait Lucien Thiel.

Auparavant le rapporteur du budget de l'Etat 2010 a même trouvé un rôle presque philanthropique au secret bancaire : les Suisses l'auraient inventé dans les années 30 pour que les Juifs, pourchassés par les nazis, puissent mettre en sécurité leurs avoirs. En ce qui concerne le Luxembourg, Thiel était moins cynique. Le secret bancaire aurait permis « d'offrir une vie plus confortable, plus agréable que chez les voisins ». Et finalement un constat : « Je viens d'apprendre ce soir que les ONG sont des receleurs : ils travaillent avec de l'argent sale ».

L'actuel directeur de l'ABBIL était un peu plus nuancé : S'il y avait un problème de recettes fiscales pour les pays d'où sortent les fonds, ils n'ont qu'à accepter le principe d'une retenue à la source qui dans ce cas leur reviendrait. Mais au lieu de cela, tout le monde s'obstine à ce que le Luxembourg abandonne son secret bancaire en introduisant l'échange d'information automatique. Un argument qui revenait tous le temps : il y en a d'autres qui sont pires que nous.

Pour les ONG, le débat se situe à un autre niveau. Le développement des pays du Sud dépend largement de leur capacité à mettre en place un système de financement public durable. La fuite des capitaux empêche une telle politique chez eux. Une retenue à la source ne peut être qu'un premier pas, car elle ne tient pas compte d'un modèle d'imposition progressif qui était à la base de nos systèmes de redistribution sociale.